



CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE
"ANDRÉE ROSEMON"
Rue des Flamboyants - BP 6006
97306 Cayenne Cedex

Décision n°047/2018
Portant modification de
délégation de signature

LE DIRECTEUR

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-36, R 6143-38,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics et son décret d'application n° 2016-360,
Vu l'arrêté n°216/ARS/DOS du 25 octobre 2018 portant mise sous administration provisoire du centre hospitalier de Cayenne « Andrée ROSEMON » à compter du 5 novembre 2018,
Vu la décision du 26 octobre 2018 de Madame la Ministre des solidarités et de la santé désignant Monsieur Hamid Siahmed en tant qu'Administrateur provisoire assurant les attributions de directeur de l'établissement du 5 novembre 2018 au 4 février 2019,
Vu la Décision DG/2015/n°031 en date du 22 janvier 2015 portant nomination de Madame le Professeur Magalie Pierre-Demar en qualité de chef de service du laboratoire au centre hospitalier de Cayenne,

DECIDE

- Article 1.** Une délégation permanente de signature est consentie à Madame le Professeur Magalie Pierre-Demar pour signer tous actes et correspondances du titre II du budget général relatifs aux laboratoires (cf. annexe infra).
- Article 2.** Madame le Professeur Magalie Pierre-Demar reçoit délégation pour engager l'établissement vis-à-vis des tiers dans sa sphère de compétence et selon la liste des comptes ci-jointe infra.
- Article 3.** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Professeur Magalie Pierre-Demar la délégation de signature est donnée à Madame le Professeur Maryvonne Dueymes, praticien hospitalier au laboratoire d'immunologie.
- Article 4.** Cette délégation prend effet à compter du 5 novembre 2018 et sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance du centre hospitalier de Cayenne. Une ampliation de la décision sera adressée au Receveur du centre hospitalier de Cayenne ainsi qu'à Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé de la Guyane.
- Article 5.** Cette décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département Guyane et sera affichée physiquement dans l'établissement hospitalier et électroniquement sur le site intranet du centre hospitalier de Cayenne à la rubrique « Recueil des actes administratifs ».

Fait à Cayenne, le 5 novembre 2018
L'Administrateur provisoire,

Hamid Siahmed

Signatures :

Madame le Professeur Magalie Pierre-Demar

Madame le Professeur Maryvonne Dueymes

Destinataires :

- Registre des décisions de la Préfecture de la Guyane
- Intéressées
- Monsieur le Receveur
- ARS

ANNEXE A LA DELEGATION DE SIGNATURE DU PROFESSEUR MAGALIE PIERRE-DEMAR

A titre indicatif, sans préjudice d'éventuelles modifications, les comptes gérés par le chef de service des laboratoires dont la gestion des stocks sont les suivants :

SECTEURS	COMPTES ORDONNATEURS	LIBELLE
Laboratoire	BUDGET GENERAL	
	H602152	PRODUITS SANGUINS LABILES LABO
	H602241	FOURNITURES POUR LABORATOIRE
	H60664	FOURNITURES MEDICALE LABORATOIRE
	H61113	LABORATOIRE EXAMENS BIO
	H611131	LABORATOIRE ANALYSE SANGUINS
	H611132	LABORATOIRE ANAL EAU-AIR-SURF
	H62411	TRANSPORT BIENS LABO
	Service d'Anatomie et cytologie Pathologiques	BUDGET GENERAL
H6022410		FOURNITURES POUR LABORATOIRE ANAPATH
H611130		LABORATOIRE EXAMENS BIO ANAPATH
H62410		TRANSPORT BIENS LABO ANAPATH